

Direction des Ressources Humaines

Quartier Sainte Anne, A7, échangeur d'Avignon nord, Vedène
F – 84967 Le Pontet cedex
Tél. : 04.90.32.90.05 - Fax : 04.90.32.06.82

Monsieur Floréal Pinos
340 Rue Cité d'Endrausse
34400 LUNEL

Vedène, le 4 novembre 2010

Objet : votre courrier du 25 octobre 2010

N/Réf. : DRH/JC/JD n°10.55

Monsieur le Délégué Syndical Central,

Je fais suite à votre courrier du 25 octobre 2010 relatif aux agents de surveillance.

Comme vous le précisez, la négociation relative à la filière des agents de surveillance n'a pas abouti. Cette négociation a été engagée par la société afin de répondre à la nécessité d'adapter les organisations de travail existantes aux besoins de la société et donc d'appréhender les impacts de ces évolutions sur les salariés concernés.

Malgré l'échec de cette négociation, les évolutions des besoins de la société demeurent et nous obligent à adapter les organisations du travail en place.

J'ai pleinement conscience des points que vous soulevez et je peux vous assurer que ces adaptations se feront en conformité avec les dispositions légales, conventionnelles et contractuelles en vigueur.

Je vous précise que je reste à votre disposition pour aborder ce sujet si vous le jugez nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué Syndical Central, l'expression de mes salutations distinguées.

Josiane COSTANTINO
Directrice des Ressources Humaines



Autoroutes du Sud de la France

9, place de l'Europe - 92851 Rueil-Malmaison cedex
Tél. : + 33 (0)1 72 71 90 00 - www.asfr

Société anonyme au capital de 29 343 640,56 euros
RCS Nanterre 572 139 996 - APE 5221Z - Id. TVA FR 53 572 139 996